

### Pourquoi une conférence de presse de rentrée ?

L'école obligatoire n'est plus uniquement l'affaire des cantons. La Convention scolaire romande est maintenant entrée en vigueur. Chaque canton doit travailler à la faire vivre et à en tirer profit. Les syndicats cantonaux d'enseignants, regroupés au sein de la faîtière romande (SER), doivent veiller à une application juste et efficace des intentions romandes dans le terrain cantonal.

Avec la Convention scolaire romande et HarmoS, les dimensions régionale et nationale prennent de l'importance; le SER se doit de faire connaître les espoirs et les écueils qu'elles impliquent.

### Au chapitre des espoirs

L'adoption par tous les cantons du Plan d'études romand (au travers de la Convention scolaire romande) est un sujet de satisfaction, comme l'est aussi l'avance ainsi prise par rapport à la Suisse alémanique sur le plan de l'harmonisation (accord HarmoS). Excellente chose également que l'accord signé sur la pédagogie spécialisée, avec l'adoption d'un vocabulaire commun et de procédures mieux définies. Une relative "paix scolaire" retrouvée dans la plupart des cantons, une confiance un peu plus grande (ou plutôt moins de méfiance) accordée à l'école, avec un regard plus compréhensif sur les difficultés auxquelles est confrontée l'école, sont de nature à donner un peu plus d'espoirs aux professionnels et aux autorités scolaires.

### Encore des soucis et des écueils

**La mise en œuvre du PER** (plan d'études romand) est source d'inquiétudes. La réorganisation du travail scolaire, **les moyens d'enseignement, l'information aux parents et/ou au public** sont très lacunaires ou font défaut. Certains cantons travaillent davantage dans une logique de bricolage que de mise en place élaborée. Les enseignantes et les enseignants doivent assumer manques et contradictions. **La gestion des élèves en difficulté** (et/ou "à besoins éducatifs particuliers") est en pleine gestation au moment où la volonté des cantons est de tendre vers une école qui ne se contente pas d'intégrer mais devienne plus inclusive. En présence d'une pénurie annoncée, **les insuffisances de la formation initiale** posent problème et ne sont pas de nature à relever une attractivité du métier très en-dessous de ce qu'elle devrait être.

Cerise sur le gâteau, **le concept des langues**, politiquement très correct, mais face auquel le SER exprime depuis des années les plus grandes réticences, est en phase de concrétisation. Il suscite déjà des réactions et est en passe de mettre en danger les progrès réalisés ces dernières années par la coordination scolaire romande. Le SER est résolu à montrer la distance qu'il y a entre les attentes et la réalité. Persister dans cette voie c'est conduire l'école à un échec programmé. Il est temps d'éviter d'aller tous ensemble dans le mur.

# Enseignement des langues

## La Suisse romande va dans le mur !

Le bilan de l'enseignement de l'allemand à l'école obligatoire n'est pas positif malgré le travail et les ressources consentis. L'introduction de l'anglais à l'école primaire dès la rentrée prochaine suscite les plus grandes inquiétudes. Au moment de la mise en œuvre d'un plan d'études romand qui est porteur d'espoirs et d'améliorations, l'apprentissage des langues à l'école reste le point noir de ces prochaines rentrées.

### Des attentes irréalistes

Le Syndicat des enseignants romands remet en cause l'application de la stratégie élaborée tant au niveau national que romand : Dans les discours, l'enseignement des langues à l'école primaire tend à éveiller des espoirs et des attentes tout à fait irréalistes chez les parents et dans le public. Concrètement, les autorités scolaires et les enseignants sont confrontés à des difficultés insurmontables parce que le concept est illusoire et le manque de moyens flagrant.

Les enseignantes et les enseignants membres du SER refusent de s'investir dans une opération promise à un échec certain. Prétendre qu'on va apprendre l'anglais et l'allemand aux élèves de la scolarité obligatoire relève du mensonge !

On n'apprend pas une langue à l'école et seule l'immersion peut aboutir à une bonne compétence linguistique à la fin de la scolarité. Les parents et le monde politique doivent donc avoir des attentes raisonnables. Il est possible et souhaitable de développer chez les élèves des compétences de communication dans les langues étrangères dès le plus jeune âge; il est vain de croire qu'on peut sortir de l'école obligatoire en maîtrisant une langue, par la seule magie des cours.

### Faire avancer l'école, mais pas dans le mur

Les futurs citoyens qui habitent nos classes devront agir et se réaliser dans un monde multiculturel et l'attente des parents et du public, qui veulent pour eux des compétences langagières étendues, est parfaitement légitime. Le SER y souscrit, mais pense que ce n'est pas en persistant dans une voie sans issue qu'on y parviendra. En effet :

- Une langue ne constitue pas une matière scolaire comme les autres. « Scolariser » l'apprentissage d'une langue, c'est s'exposer aux échecs déjà constatés.
- Si les langues pouvaient être des matières scolaires, il faudrait consacrer à chacune au minimum une heure par jour d'école pour avoir des résultats probants.

- Les ressources humaines indispensables pour la mise en œuvre telle que décidée n'existent que très partiellement. Les niveaux de compétences exigés des généralistes sont irréalistes.
- Pour respecter les objectifs de l'apprentissage des langues du PER, axés sur la communication, il faudrait travailler avec des groupes d'élèves restreints.
- La (trop) grande importance des langues dans la grille horaire est de nature à appauvrir le travail indispensable à la maîtrise de la langue de scolarisation (français) et à l'équilibre des autres apprentissages, notamment dans les domaines artistiques et culturels.
- Tous les experts le disent, commencer l'apprentissage d'une langue à 10 ans, c'est beaucoup trop tard.
- Les exigences de niveaux de langues à l'entrée dans le métier focalisent la sélection des futurs enseignants sur cet objet, au détriment des compétences en français, en maths, en sciences ou des aptitudes pédagogiques et psychologiques.
- Mesurer les compétences langagières avec l'évaluation scolaire traditionnelle relève de la gageure ou de l'arnaque.
- Le multilinguisme se développe et cohabite dans nos classes, il faut le favoriser et l'encourager. Mais il est le fait d'opportunités et de circonstances vécues par certains élèves et n'est pas généralisable comme tel. L'école doit développer la communication inter langues sans prétention excessive et au niveau des élèves.

#### Oui aux langues à l'école, non à une approche purement scolaire

Le SER est convaincu de l'importance de l'utilisation des langues étrangères à l'école dès les tout premiers degrés, mais dans une approche « éveil aux langues », une logique de communication systématique et un travail de comparaison fructueux entre langues. L'école primaire peut beaucoup faire pour l'acquisition de compétences multilingues par les élèves, mais sans prétention ni ambition démesurées. L'organisation de séjours linguistiques obligatoires au secondaire I seront de nature à faire fructifier ces apprentissages et à permettre de progresser valablement.

#### Une inquiétude commune, des situations différentes dans les cantons

La simple relecture des stratégies CIIP (2003) et CDIP (2004)<sup>1</sup> fait apparaître les points qui ont pu susciter les craintes et le scepticisme maintes fois exprimés par les enseignants romands au travers du SER. L'apprentissage précoce prôné par la CDIP (art 1.1 et 3.2) ne commence en réalité qu'à 8 ans et le centre national de compétences, tout comme l'agence des échanges et les évaluations de l'enseignement des langues n'ont jamais vu le jour. Quant à la CIIP, le très intéressant concept de curriculum intégré, les propositions d'échanges dans une pédagogie des contacts et l'ambitieuse « place des langues dans le curriculum » (art. 2.1) restent à l'état de discours et se réduisent concrètement à l'ajout d'une branche scolaire supplémentaire, l'anglais. Si la CDIP et la CIIP ont été plus performantes dans la rédaction de leurs stratégies que dans l'application de celles-ci, la part de mise en œuvre qui dépend des cantons (autrement dit l'essentiel) inquiète encore davantage les enseignantes et les enseignants du terrain, mais de manière plus ou moins forte suivant le canton concerné.

---

<sup>1</sup> Voir les annexes

# L'appel du SER

Le SER avec ses associations cantonales a soutenu et continue à soutenir la Convention scolaire romande et le PER. Au moment de la mise en œuvre d'une harmonisation difficile, patiemment construite au fil des ans, le SER demande à la CIIP de reconsidérer le concept de l'enseignement des langues dans la dynamique d'une nouvelle organisation du travail scolaire. Il se déclare prêt à contribuer à redéfinir une politique des langues qui soit vraiment génératrice de succès et puisse éviter un boycott de l'enseignement des langues prôné par certains collègues alémaniques.

Pour mettre en place une école qui réponde aux légitimes demandes des parents et du monde politique sur les compétences multilingues à développer, mais pas à n'importe quel prix:

Le SER propose à la CIIP de réunir des "Etats généraux", un "Grenelle de l'enseignement des langues", regroupant des professionnels, des politiques, des membres de la société civile, pour travailler à un concept réaliste et efficace qui permette:

- de développer chez tous les élèves des compétences multilingues leur facilitant l'apprentissage des langues étrangères en situation;
- de commencer la sensibilisation aux langues dès l'école enfantine;
- de multiplier les occasions de communication dans plusieurs langues et de rendre les élèves compétents pour interagir dans toutes les situations;
- d'organiser des apprentissages sur les parallèles à faire entre les langues et les lexiques;
- de réaliser des apprentissages en situation d'immersion naturelle, avant la fin de l'école obligatoire;
- de renforcer la langue de scolarisation;
- de respecter les objectifs du PER concernant tous les domaines, les compétences transversales et la formation générale;
- d'inscrire le travail sur les langues dans une logique d'évaluation formative uniquement.

Annexes : Quelques documents utiles, selon liste ci-jointe